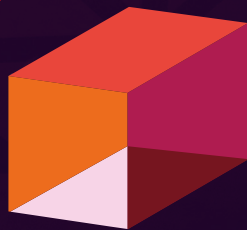


**Direction des  
services de  
la recherche  
et des écoles  
doctorales**



# Direction des services de la recherche et des écoles doctorales (DSR&ED)

La Direction des Services de la Recherche et des Écoles Doctorales (DSR&ED) assure un rôle essentiel d'interface entre le monde de la recherche et celui de l'administration : en accompagnant les enseignant.es-chercheur.es, docteurant.es dans leur projet, dans leur quotidien, dans l'explication des procédures institutionnelles tout en traduisant les besoins spécifiques de la recherche aux logiques administratives. La DSR&ED facilite le quotidien de la communauté scientifique tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires.

Notre mission : En lien étroit avec la Commission de la Recherche et le Vice-président Recherche, la DSR&ED met en œuvre les orientations stratégiques de l'établissement en matière de recherche et de formation doctorale. Elle accompagne 34 laboratoires et 4 écoles doctorales (ED).

Notre action : La DSR&ED agit en articulation avec l'ensemble des services et instances de l'établissement, ainsi qu'avec de nombreux partenaires externes : le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), l'Alliance Paris Lumières, les organismes de recherche nationaux, les collectivités territoriales et les acteurs du monde socio-économique.

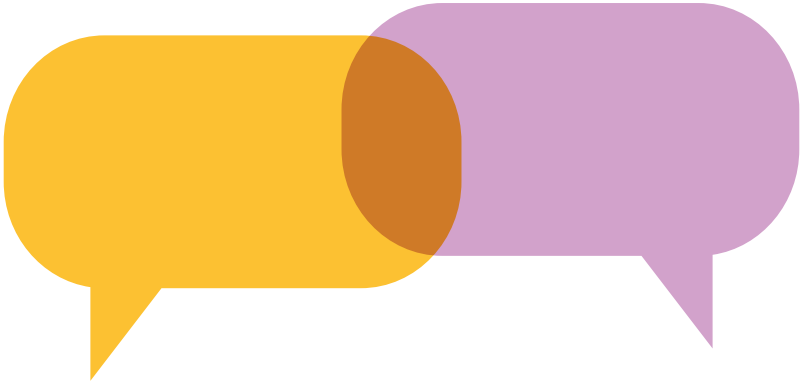
## 2

La direction s'appuie sur quatre services complémentaires :

- Le Service de la Valorisation de la Recherche (SVR) : développement des partenariats, soutien au montage de projets et transfert de connaissances
- Le Service d'Appui aux Unités de Recherche (SAUR) : accompagnement administratif et financier des laboratoires
- Le Service d'Ingénierie de Projets Recherche (SPR) : soutien au montage et au suivi des projets de recherche ANR et Européens
- Le Service de la Coordination des Écoles Doctorales (CoED) : animation et gestion de la formation doctorale

Ensemble, ces services forment un guichet unique au service de la dynamique scientifique de Paris 8.





4



# Les instances

## La commission de la recherche (CR)

La CR définit la politique scientifique de l'Université. Elle fixe le cadre général du fonctionnement des structures de recherche, l'attribution des ressources financières (selon une enveloppe globale définie par le CA), la formation doctorale. Elle peut se saisir de toutes questions liées aux partenariats scientifiques. Dans sa formation restreinte, elle se prononce sur les codirections, cotutelles, éméritats ou encore des affectations au sein des équipes de recherche.

## Le collège doctoral de Paris 8

Il a pour mission de contribuer à l'élaboration de la politique de l'université en matière de formation doctorale, en accord avec les directions des écoles doctorales, dont il est l'émanation, et le service de la coordination des écoles doctorales. Il est composé d'un directeur/d'une directrice, du ou de la responsable de la coordination des ED et des directions de chaque 4 ED.

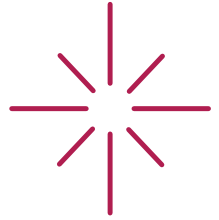
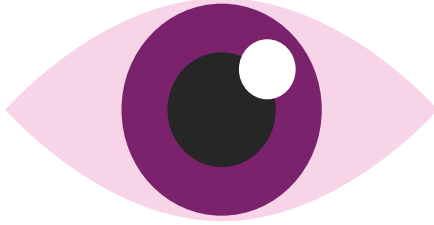
## La réunion des directions de laboratoire

Instance consultative essentielle, la réunion des directions de laboratoire constitue un espace privilégié d'échange et de concertation. Elle permet :

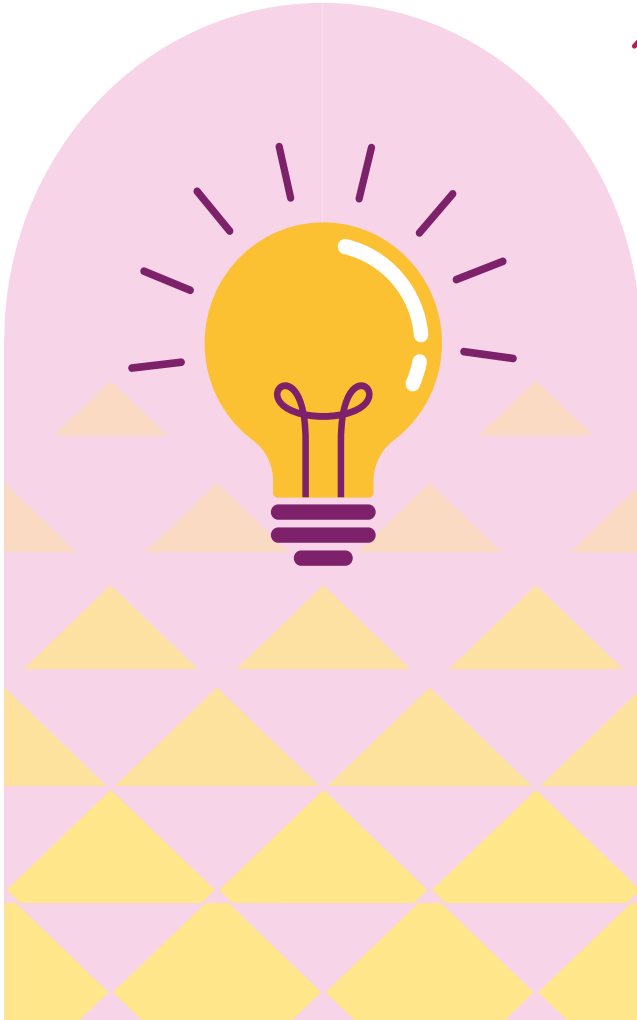
- L'information régulière des laboratoires sur les orientations stratégiques de l'établissement et les dispositifs de soutien à la recherche
- La prise en compte des besoins, attentes et avis exprimés par les unités de recherche
- Le dialogue entre la gouvernance de la recherche (Vice-président Recherche, Commission de la Recherche, DSR&ED) et les directions des unités de recherche

Ces rencontres participent ainsi à la construction collective de la politique de recherche de Paris 8, en articulant vision stratégique institutionnelle et réalités opérationnelles des laboratoires.





6



## **Le service ingénierie de projets de recherche (SPR) (nouveau 2025)**

Le service ingénierie de projets de recherche (SPR) a pour mission d'accompagner les projets de recherche européens et ANR sur la totalité de la durée de vie des projets, du montage au bilan final. Le SPR a également la charge de promouvoir la culture du projet et la stratégie d'europanisation de la recherche établie par la Commission de la recherche de Paris 8.

Le SPR organise régulièrement des sessions d'information à destination de la communauté de recherche de l'université sur les opportunités de financement (HEUR, ANR, Europe Créative, etc.). Le SPR participe également, en collaboration avec le SVR, à la veille sur les appels à projets en cours mise en ligne sur le site de l'université.

Enfin, le SPR est disponible pour identifier l'appel le plus pertinent pour répondre aux objectifs des chercheur.es et construire une stratégie autour d'un appel à projets ou aider à définir des objectifs de carrière.

Le SPR accompagne les chercheur.es de l'université dans le montage de projets européens et ANR. Cet accompagnement se fait de manière personnalisée en fonction des besoins de chaque situation et comprend la construction du budget, l'aide à la constitution du dossier (questionnaires administratifs, gestion des données, plan de recrutement, etc.), la relecture des documents scientifiques et l'aide au montage du consortium. Le SPR fournit également des conseils et bonnes pratiques pour renforcer les chances d'obtention des subventions.

Le SPR assure la contractualisation des projets retenus avec les financeurs et avec les membres du consortium lorsque cela est nécessaire (accord de consortium).

Durant la vie du projet, le SPR est responsable du suivi administratif et financier, c'est-à-dire de l'engagement et du suivi des dépenses liées au projet, des bilans financiers ou livrables administratifs et du suivi administratif au sein de l'université (demandes de recrutement). Le SPR assure également le lien avec les organismes financeurs (avenant). Le SPR s'assure de l'éligibilité des dépenses.

Afin d'être accompagné au mieux dans le montage de vos projets, il est préférable de contacter le SPR le plus tôt possible à l'adresse :

**[projetsrecherche@univ-paris8.fr](mailto:projetsrecherche@univ-paris8.fr)**

# Le service de valorisation de la recherche (SVR)

Le service de valorisation de la recherche (SVR) assure la mise en relation des laboratoires avec le monde institutionnel, économique et social. Il accompagne les laboratoires et les enseignant.es-chercheur.es sur différents plans : sensibiliser aux différents modes de valorisation de la recherche, monter des partenariats, faire le choix du contrat adapté et négocier ses termes, protéger et valoriser la propriété intellectuelle. Le service informe les chercheur.es de toute possibilité de financement, grâce à une veille mensuelle et assiste les porteurs dans le montage des projets de recherche (hors ANR et projets européens).

Le SVR apporte également une expertise sur les modes de protection de la propriété intellectuelle comme le savoir-faire, le droit-d'auteur, le logiciel ou la marque. Il conseille les enseignant-es-chercheur.es lors des démarches pour bénéficier de la loi sur l'innovation (concours scientifique, création de spin-offs).

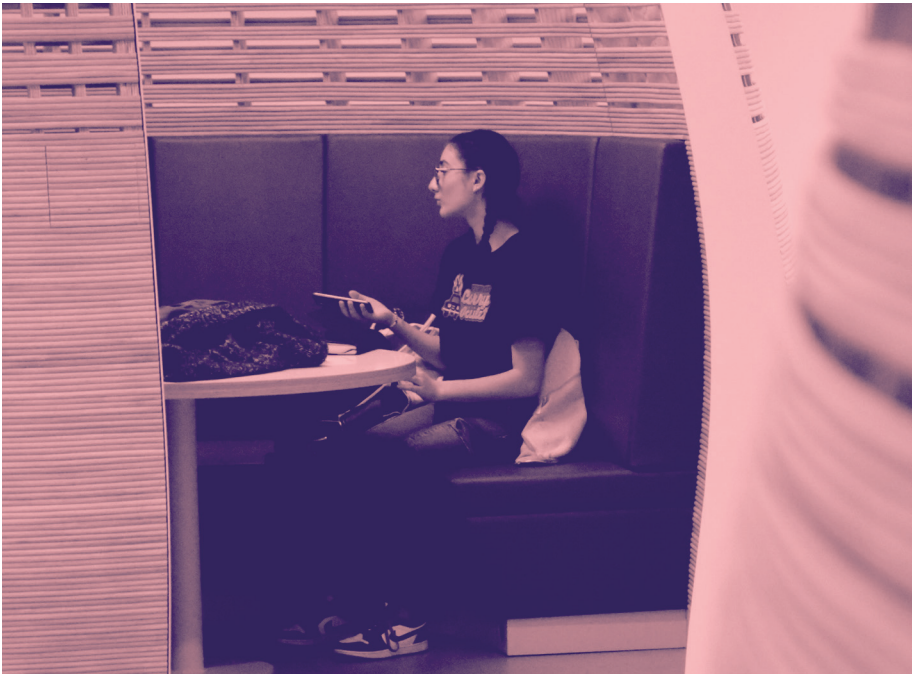
8

La coordination et la mise en œuvre de la politique de recherche et d'innovation de l'établissement est une action primordiale du SVR ; il met en place des outils et des indicateurs d'aide au pilotage et à la décision. Il assure plusieurs actions transverses et stratégiques : la cartographie des expertises des laboratoires et des enseignant-es-chercheur.es, la participation au collège de déontologie, l'organisation d'évènements de diffusion et de médiation scientifique (Fête de la Science, animation de conférences dans les médiathèques du territoire de Plaine Commune, etc...).

Le service est constitué de 6 agents qui travaillent en étroite collaboration avec le service d'appui aux unités de recherche, le service de projets de recherche et les services financiers.

Il suit en moyenne 250 conventions par an correspondant à un peu plus de 3 millions d'euros de recettes.

Contact : [valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr](mailto:valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr)



# Service d'appui aux unités de recherche (SAUR)

Le Service d'appui aux unités de recherche (SAUR) est un service transversal de la direction de la recherche qui joue un rôle central dans le bon fonctionnement de la recherche à l'université Paris 8.

Il accompagne les équipes de recherche dans le développement, le financement et la valorisation de leurs activités, en assurant le suivi administratif, budgétaire et financier de leurs projets. Le SAUR coordonne l'élaboration et la gestion du budget recherche, incluant les dotations aux laboratoires et le suivi financier des projets financés dans le cadre d'appels à projets locaux, nationaux, européens et internationaux.

Composé de 13 gestionnaires et responsables administratifs, le service accompagne 34 structures de recherche. Les gestionnaires de laboratoires sont les interlocuteurs privilégiés des directions de laboratoire, assurant un lien quotidien entre les équipes de recherche et l'administration.

Le SAUR assure également le suivi des appels à projets de la Commission de la recherche et contribue à l'organisation des missions et manifestations scientifiques. Il travaille en étroite collaboration avec le service de valorisation de la recherche, les écoles doctorales et l'ensemble des services centraux de l'université.

10

En quelques chiffres :

- 34 unités de recherche accompagnées
- 13 gestionnaires et responsables administratifs
- Environ 2 M€ de budget en dotation
- Plus de 200 projets lauréats et contrats de recherche suivis

Notre engagement : Les ambitions scientifiques ne peuvent se réaliser sans une gestion rigoureuse et fluide. C'est précisément l'expertise du SAUR : un accompagnement de proximité au service des équipes et une approche collaborative au bénéfice de la recherche. Le SAUR soutient et sécurise la recherche à l'université Paris 8

Contact : [saur@univ-paris8.fr](mailto:saur@univ-paris8.fr)

# Le service de la coordination des écoles doctorales (CoED)

Le Service de la Coordination des Écoles Doctorales (CoED) est au cœur de la politique doctorale de l'Université Paris 8. En lien étroit avec le Collège doctoral, la Commission de la recherche et les directions des écoles doctorales, il met en œuvre et accompagne l'ensemble des parcours doctoraux. Il constitue un point d'appui central pour les doctorant.es et les écoles doctorales.

La CoED coordonne les actions communes aux quatre écoles doctorales, de l'inscription en doctorat à la soutenance de thèse et d'HDR, en passant par l'offre de formation doctorale. Nous veillons à l'harmonisation des procédures, à la sécurisation des parcours et à la qualité du service rendu à l'ensemble de la communauté.

Le service accompagne les doctorant.es tout au long de leur parcours, y compris dans leurs projets de mobilité internationale, les cotutelles et l'accueil de doctorant.es en mobilité internationale issus d'autres universités. Il contribue également au développement de l'attractivité du doctorat, ainsi qu'au soutien à l'insertion professionnelle des doctorant.es et docteur.es, en lien avec les services compétents et divers partenaires.

L'équipe se compose de neuf agentes et agents : la direction et son adjoint.e, les responsables administratifs et financiers des écoles doctorales, la régie de recettes et le bureau des thèses, chargé de l'organisation des soutenances de thèse et d'HDR.

11

## Les écoles doctorales de Paris 8 :

- ED Pratiques et Théories du Sens (ED PTS) – <https://sens.univ-paris8.fr/>
- ED Sciences Sociales – <https://sciences-sociales.univ-paris8.fr/>
- ED Esthétique, Sciences et Technologies des Arts (EDESTA) <https://edesta.univ-paris8.fr/>
- ED Cognition, Langage, Interaction (ED CLI) – <https://cli.univ-paris8.fr/>

En bref : politique doctorale ; formations doctorales ; insertion professionnelle ; 1050 doctorant.es (hors doctorant-es en mobilité entrante) ; chaque année 150 soutenances de thèse, 30 soutenances d'HDR ; 30 cotutelles.

Contact : [coordination.ed@univ-paris8.fr](mailto:coordination.ed@univ-paris8.fr)

